

Volumes consacrés à
l'histoire de l'Ordre du Saint-
Esprit. I-CXX « Minutes du
Recueil pour servir à l'histoire
de [...]

. Volumes consacrés à l'histoire de l'Ordre du Saint-Esprit. I-CXX « Minutes du Recueil pour servir à l'histoire de l'Ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, par Clairambault, » classées dans l'ordre chronologique. X Années 1591-1593.. 1401-1800.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

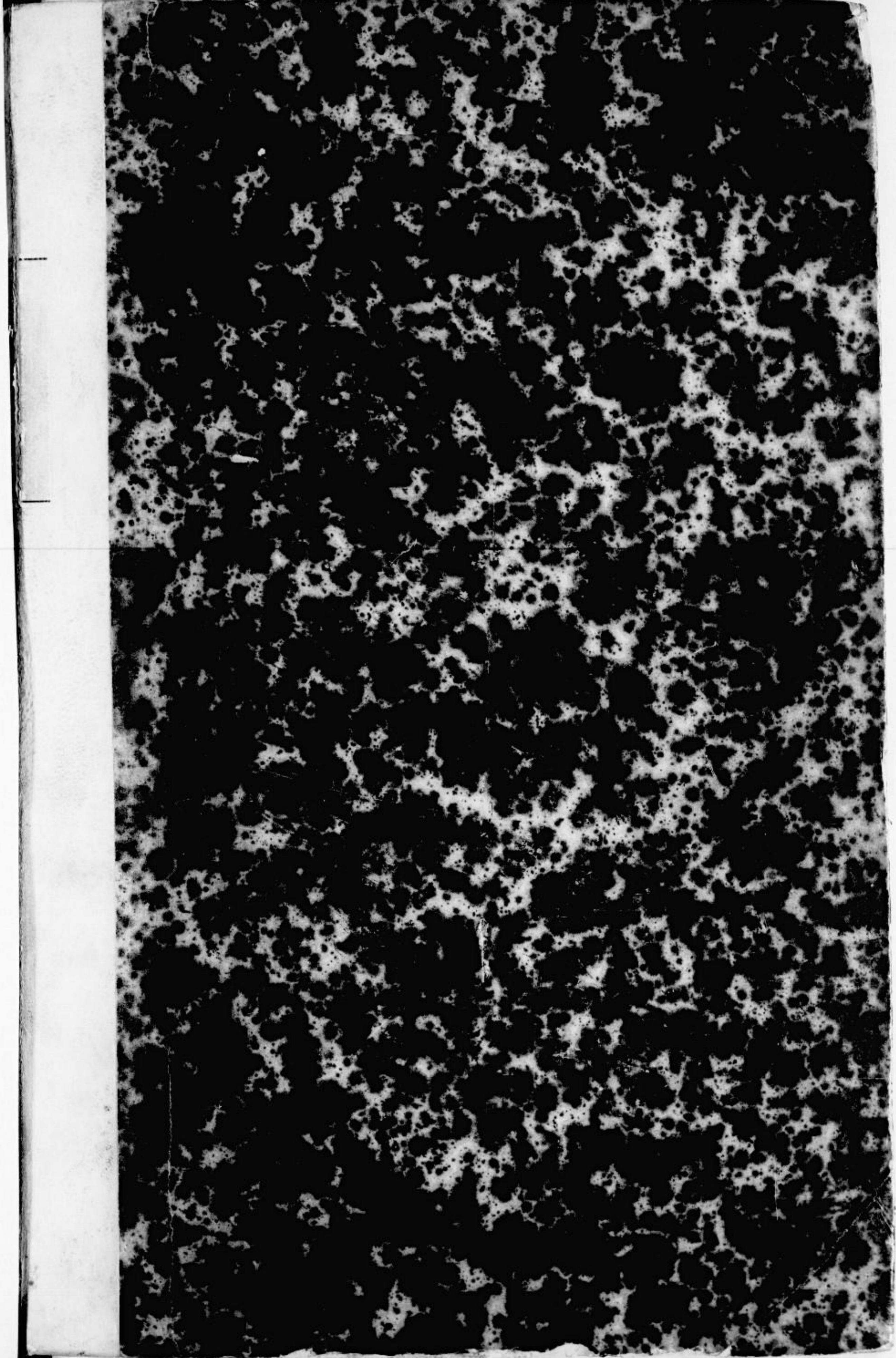
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



CLAIR.
1,120

Volume de 151 Feuillet
plus le Feuillet 404 bis.
Les Feuillet 119. 123. 129. 135. 143 sont blancs.
13 Mai 1892.

oris
m,
rance
Roy

LE MARQUIS DE BRAUNNE

13. 7. 1650

Braunne.

2 129

Monsieur

Le Vicomte de Braunne, & Princesse qui se regneront
 de can^{te} du Marquis, d'Alaigne est incertain en amovon. Et
 q^l n'est par all' in bery, et en ayun pntmim' bison' puidra
 Si bo^l fante erat terre pas l'adua de la Royne reg^l. madame ma
 mere pouo bo^l d'ior qu'any noi que bo^l l'aurer; terre' bouc ay. 2
 a f'ior p'cho' le d'roy' den quartiers on il est pouo d'uis p'udera
 J'annan la route que si luy ay fait exp'ois, et tenuz la main
 a ce que les biens n'est^{ent} en joyne d'ouner pas estappe un' d'it'f
 aux lieux ou les regnans a'orde de loger. J'annan la route. Et les
 p'ent' n'est pouo au^t. Si' de p'ie d'ou q^l. Vouo ay, Mons^l
 S^r Vicomte de Braunne en sa J^{te} garde, D'ouy a' Bonoy
 le 22^e September 1650.

Louis



Chapelle

